



Renseignement sur un du

Par **Trytoshutme**, le **22/05/2019** à **08:09**

Bonjour, l'histoire remonte en 2017 la CAF me devait la Somme de 4700 euros pour les prestations familiale comme le père ne donne pas de pension alimentaire. A l'époque la CAF ne m'avait versée que 1500 euros sur mon dû, je n'ai jamais réussi à comprendre le pourquoi du comment. Mais une chose est sûre c'est que pour moi il n'avait pas à me retenir cette Somme. Avait il le droit de faire ça ? Sans réelle justificatif

Par **youris**, le **22/05/2019** à **09:09**

bonjour,

avec si peu de renseignements, comment voulez-vous qu'on vous réponde.

quand vous écrivez " il ne m'avait versée que 1500 euros sur mon dû " c'est le père ? car si c'est la CAF, vous auriez du écrire " elle".

salutations

Par **Visiteur**, le **22/05/2019** à **10:30**

Bonjour,

Il n'y a pas transfert de dette, ce n'est donc pas un dû, la CAF étant là pour vous dépanner.

Cette aide est limitée

Combien d'enfants avez vous ?